

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

SG 87125

Objet

ALIENATION DE LA
DRAGUE

DATE DE CONVOCATION

9 NOVEMBRE 1987

DATE D'AFFICHAGE

9 NOVEMBRE 1987

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 26

Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

9

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

COMMUNE DE ROYAN

03.DEC.1987

APPLICATION LOI N°82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt sept

le Seize Novembre

à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - MOST -
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT - M. BIROLLEAU -
M. CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE -
FONTAN - GAUDIN - M. LAPERCHE - M. LE GUEUT - M. MARCONI -
M. MONNARD - M. POTENNEC - M. REVOLAT - M. ROUDOT - M. THOMAS
Mme BARRAUD-DUCHERON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M. TAP
M. GÉOFFROY par M. BARBAT - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU
M. RIVES par M. MONNARD

ABSENTS : Mme JEAN - M. LACOTTE

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

La Ville de ROYAN est propriétaire d'une vieille drague
aujourd'hui hors d'état et remplacée par une drague plus performante.

La société IMEXCO INTERNATIONAL a proposé à la Ville de ROYAN
l'acquisition pour le prix de 300 000 F de la drague immatriculée
à MARENNES sous le numéro 10582 et francisée à BORDEAUX sous le
numéro 7117/061.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouf l'exposé de M. LE Rapporteur
- Après en avoir délibéré

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier-Adjoint
par délégation à signer tout document nécessaire à la vente à la
société IMEXCO INTERNATIONAL de la drague appartenant à la Ville de
ROYAN et immatriculée à MARENNES sous le numéro 10582 et francisée à
BORDEAUX sous le numéro 7117/061 pour le prix de 300 000 F.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdts
Ont signé au Registre, MM. Les Membres présents
Pour extrait conforme,

Pour le Député-Maire,
Le Maire-Adjoint,



Y. TAP